
Adresse de l'agent national du district de Bergerac annonçant la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 9 ventôse an II (27 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national du district de Bergerac annonçant la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 9 ventôse an II (27 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 524-525;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32672_t1_0524_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

la liberté qu'outrageait l'infâme Paris dans la personne de son plus ardent défenseur. Sa mort est une leçon publique; l'orateur a développé les événemens; le génie du premier martyr de la révolution respiroit dans son discours, et l'âme des auditeurs brûloit de cet amour sacré qui conduit les hommes vertueux à l'immortalité et fait prospérer les empires.

Enfin décadi dernier, nous avons vu l'Amérique enchaînée délivrée par le génie de la liberté française. Nous avons applaudi aux vertus du législateur françois, ce sont elles qui rendent la Liberté aux deux mondes; ce sont elles qui, tandis que nos frères de l'Amérique nous tendent les bras, et célèbrent notre révolution dans leur congrès, vont écraser le ministère britannique et combler les vœux de ce peuple, qui comme nous, aime la liberté, et n'attend plus que nos généreux soins pour en jouir.

Cette dernière fête a prouvé que l'esprit public faisait journellement des progrès. Plus de ces momeries qui rendaient le peuple esclave, en l'asservissant aux passions des imposteurs, plus de ces discours séduisants qui tendent à abuser de la crédulité par le prestige des représentations superstitieuses. Il n'existe plus dans Auxerre, qu'un seul esprit, celui de la Liberté, qu'un seul culte, celui de la Raison; qu'une seule manière de voir, celle des Philosophes.»

BURAT fils (*présid.*), DEFRANCE (*secrét.*).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

4

Les membres du comité de surveillance de la commune de Ponsac (2), annoncent qu'ils envoient, au nom de la société populaire de leur commune, 71 chemises, 14 paires de bas, quatre paires de souliers, et autres effets; plus, 145 liv. en numéraire, 60 l. 5 s. en assignats, quelques effets en or et en argent.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

5

La société populaire de la commune de Montrigaud, district de Romans, félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et annonce qu'elle a déposé au district, pour les défenseurs de la patrie, 20 chemises, 20 paires de souliers et autres effets, deux couverts, une tasse d'argent, et 9 liv. en numéraire (4).

[*Montrigaud, 6 pluv. II*] (5)

« Citoyens représentants,

Ce ne sont pas des compliments que nous ve-

(1) Mention marginale datée du 9 vent. et signée Oudot.

(2) Ponsac-la-Montagne (H^te-Vienne).

(3) P.V., XXXII, 294. Bⁱⁿ, 9 vent. (suppl).

(4) P.V., XXXII, 294. Bⁱⁿ, 9 vent. (suppl) et 10 vent.; *J. univ.*, n° 1559.

au Bⁱⁿ, daté du 18 pluv. et signé MARTIN (secrét).

(5) C 293, pl. 964, p. 3, 4 (rappel pour l'insertion d'un don de la Sté popul.).

nous vous adresser. De vrais républicains ne savent ni les faire ni les recevoir. Nous laissons cet encens frivole aux vils esclaves qui s'en servent pour quêter la faveur de leurs idoles imbéciles. Pour nous le sentiment seul de la reconnaissance nous a déterminés à venir vous exprimer nos vœux. Quel autre motif pourroit nous conduire auprès des hommes justes et désintéressés qui se vouent pour la patrie aux travaux les plus pénibles n'ayant pour toute récompense que le témoignage d'une conscience sans reproches. Joignez y aussi, Citoyens Représentants, l'admiration des siècles à venir. L'estime et les vœux de tous les vrais amis de la liberté et de l'égalité. Mais ce n'était pas assez que le despotisme soit abattu, que l'hydre du fédéralisme ait été terrassée, aussitôt qu'elle a voulu montrer sa tête hideuse, que nos ennemis extérieurs forcés de fuir de toutes parts voient s'évanouir en fumée leurs projets liberticides, que les conspirateurs du dedans reconnaissent mais trop tard le cri de la patrie qui les frappe, et que le fanatisme à l'agonie essaye en vain de secouer ses torches sanglantes; à cette faible esquisse des travaux (?) qui étonnent l'univers et promettent à la France un bonheur assuré, vous reconnaîtrez votre courage, intrépides Montagnards dont le souvenir sera à jamais cher aux hommes libres; que vos généreux efforts ne soient pas perdus pour la patrie. Restez à votre poste c'est le vœu de tout bon sans culotte; n'abandonnez pas le gouvernail à des mains moins habiles. Déjà nous apercevons le port où vous allez amener le vaisseau de l'Etat. Malgré le courroux et la rage des vents déchaînés contre lui; déjà nos braves frères d'armes redoublent de courage en l'apercevant et les sans culottes de notre société par leurs nombreux sacrifices cherchent à gravir à la hauteur de la Montagne. La fortune ne les a pas favorisés; mais ils sont fidèles exécuteurs des lois et déterminés à mourir tous pour la liberté et l'égalité; ils veilleront sans cesse et n'admettront jamais dans leur sein ni traîtres, ni fripons, ni intrigants. Daignez, Citoyens représentants, agréer nos faibles dons pour les besoins de la patrie. S'ils n'égalent pas notre zèle, ils sont du moins au-dessus des moyens de ceux qui vous les offrent. Nous ne doutons pas que lorsque les communes qui nous avoisinent apprendront par le Bulletin notre dévouement elles se hâteront de suivre notre exemple, nous avons consigné les noms des sans-culottes de notre Société qui ont fourni à notre souscription dans le procès-verbal, et nous avons envoyé l'extrait au district avec les effets ci-après que le district fera parvenir à leur destination : 20 paires de chemises, 20 chemises, 2 couverts d'argent, une tasse d'argent, neuf livres en numéraire, 2 paires de culottes, 2 paires de guêtres, une veste.»

PERRIOLAT jeune, PERRIOLAT, BERNE, LAGUIEN,
PEPITOU, Louis BRECHON, GUILLEMOT,
Fr. BRENIER, CELLIER, C. ROYBET (*présid.*).

6

L'agent national du district de Bergerac écrit à la Convention que les biens des émigrés se vendent à un prix très avantageux dans ce district.

Insertion au bulletin (1).

[Bergerac, 24 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

La Convention nationale apprendra sûrement avec intérêt que les biens des émigrés continuent à se vendre très avantageusement dans ce district. Un domaine de deux métairies et quelques vignes dans un fonds assez ingrat a été divisé en autant de petits lots qu'il a été possible, et il en est résulté le double avantage qu'en multipliant le nombre des propriétaires la nation en retirera un prix infiniment plus considérable. Pour donner une idée de ce résultat, il me suffira de dire qu'un lot qui avoit été estimé 1230 liv. a été vendu 5025 liv., qu'un autre estimé 900 liv. a été vendu 3000 liv. et qu'un troisième estimé 630 liv. a été vendu 1600 liv. »

BRURAC.

7

La société populaire de Bonnétable, district de La Ferté, département de la Sarthe, annonce qu'elle a adressé aux administrateurs du comité des subsistances militaires à Paris, 75 paires de souliers, 45 chemises, 18 habits, et d'autres objets, pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

8

L'agent national provisoire près le district de La Ferté, prévient la Convention que les biens des émigrés se vendent très avantageusement.

Insertion de cette lettre au bulletin (4).

9

L'agent national du district de Tonnerre fait passer à la Convention 581 marcs 6 onces 2 gros d'argenterie, 593 livres de cuivre argenté, et 8,819 liv. de cuivre rouge.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

10

La société populaire de Varzy, district de Clamecy, félicite la Convention sur ses travaux; elle marque qu'elle a célébré l'anniversaire de la mort du tyran, et qu'elle va équiper, monter et armer un cavalier.

Elle annonce 158 marcs d'argenterie 11,659 liv. tant en numéraire qu'en assignats, et plusieurs

autres dons patriotiques, notamment de 300 boisseaux de grains, au profit des parens pauvres des défenseurs de la patrie; elle se plaint de ce que les dons en numéraire, déposés par elle au district, ne sont pas encore parvenus au trésor national: elle demande que la Convention continue sa confiance au représentant du peuple Lefiot;

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi de la pétition au représentant du peuple sur les lieux (1).

11

Les administrateurs du département de police de Paris, font passer le total des détenus dans les maisons de justice et d'arrêt dans le département de Paris: le total général est de 5,867.

La Convention en ordonne l'insertion au bulletin (2).

[Commune de Paris, 8 vent. II. Etat au 7 vent. II] (3)

Noms des prisons	Nb. des détenus
Conciergerie	472
Grande - Force	624
Petite - Force	304
Sainte - Pélagie	139
Madelonnettes	216
Abbaye	141
Bicêtre	744
A la Salpêtrière	442
Chambres d'arrêt, à la Mairie	95
Fermes	33
Luxembourg	474
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	434
Irlandais, rue du Cheval vert	30
Les Picpus, fbg St Antoine	141
Réfectoire de l'Abbaye	102
Les Anglaises, rue St Victor	114
Brunet, rue de Buffon	30
Les Anglaises, rue de Loursine	108
Caserne, rue de Vaugirard	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	217
Les Anglaises, fbg St Antoine	44
Ecossais, rue des fossés St Victor	78
Saint Lazare, fbg St Lazare	517
Maison Mahay, rue du Chemin Vert	93
La Chapelle, rue de la Folie Renaud	41
Belhomme, rue Charonne, n° 70	91
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	46
Total général	5 867

12

Les administrateurs du district de Beaune envoient une note relative à la vente des biens des émigrés. Des fonds estimés 6,205 l. ont été vendus 53,660 livres.

(Applaudissements.)

(1) P.V., XXXII, 295. Bⁱⁿ, 9 vent. (suppl^t) et 10 vent.; *J. univ.*, n° 1559.

(2) P.V., XXXII, 296. Bⁱⁿ.

(3) C 294, pl. 979, p. 13. Signé FROIDURE, FIQUET, MENNESSIER.

(1) P.V., XXXII, 294. Bⁱⁿ, 10 vent.

(2) C 294, pl. 979, p. 11.

(3) P.V., XXXII, 295. Bⁱⁿ, 18 vent. (1^{er} suppl^t); M.U., XXXVII, 329.

(4) P.V., XXXII, 295. Bⁱⁿ, 9 vent. (suppl^t).

(5) P.V., XXXII, 295. Bⁱⁿ, 9 vent. (suppl^t).